



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2017

### PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Anne-Marie Daher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

### ABSENCE MOTIVÉE

Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2

### **1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM**

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**No : 059 – 2017**

**Suivant la proposition de: Carolle Picard**

**Dûment appuyée par: Marcel Thériault**

**Il est résolu:**

**QUE** le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2017**

**No: 060 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2017;

**Pour ce motif et**

**Suivant la proposition de : Marcel Thériault**

**Dûment appuyée par : Danielle Morin**

**Il est résolu :**



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2017

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2017**

**No: 061 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2017;

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Carolle Picard  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu :**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92**

M. Guy Garceau a déposé une lettre.

M. Sylvain Rouillard a déposé une lettre.

### **5. CORRESPONDANCE**

**5.1** Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de février 2017

### **6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU**

Comité jumelage : M. Morin a fait la lecture du courriel de remerciement du maire de Buisson de Cadouin.

M. Marcel Thériault a souligné que le 25 mars à St-Jacques, deux de nos citoyens Mme Suzanne Labrecque et M. Raymond Rochon recevront la médaille du Lieutenant-Gouverneur, volet personnes âgées qui se sont démarquées par leur engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire.



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2017

### 7. COMITÉ D'URBANISME

#### 7.1 Dépôt du rapport mensuel de permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats du mois de février 2017, d'un total de 7 permis pour une valeur de 59 600 \$.

### 8. TRÉSORERIE

#### 8.1 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel de février 2017 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le règlement 390-2016.

#### 8.2 Appel d'offres pour vérification comptable 2017-2018-2019 – octroi du mandat

**No: 062 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation par pondération pour la vérification comptable 2017- 2018 - 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection formé par la directrice générale a procédé à l'analyse des soumissions conformes reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection recommande au Conseil municipal d'octroyer le mandat de vérification comptable pour les années 2017, 2018 et 2019 à la firme Martin, Boulard S.E.N.C.R.L. au coût total de 35 250 \$ plus taxes pour les trois années, incluant l'audit annuel de Recyc-Québec et l'audit final du programme TECQ 2014-2018;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Carolle Picard**

**Dûment appuyée par : Marcel Thériault**

**Il est résolu:**

**D'OCTROYER** le mandat de vérification comptable et états financiers pour les années 2017, 2018 et 2019 à la firme Martin, Boulard S.E.N.C.R.L. au coût total de 35 250 \$ plus taxes pour les trois années, incluant l'audit annuel de Recyc-Québec et l'audit final du programme TECQ 2014-2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2017

### 8.3 Vente pour non-paiement de l'impôt foncier 2017

No: 063 – 2017

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare a envoyé à la MRC de Matawinie une liste des débiteurs n'ayant pas acquitté leurs impôts fonciers en date de novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite procéder à la vente pour non-paiement de l'impôt foncier pour des immeubles sur cette liste préliminaire;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Marcel Thériault**

**Dûment appuyée par : Danielle Morin**

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** la liste officielle des immeubles de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare qui seront vendus pour non-paiement de l'impôt foncier le 8 juin 2017 si les taxes dues ne sont non payées d'ici là et de demander à la MRC de Matawinie de procéder à la vente pour non-paiement de l'impôt foncier pour les immeubles identifiés sur la liste en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 8.4 Programme d'assurances des OBNL de l'UMQ

No: 064 – 2017

**CONSIDÉRANT QUE** des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

**CONSIDÉRANT QUE** L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

**CONSIDÉRANT QUE** L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2017

**Pour ces motifs et**  
**Suivant la proposition de : Carolle Picard**  
**Dûment appuyée par : Shany Leblanc**  
**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité;

**DE RECONNAITRE** aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

- Corporation des Loisirs de Ste-Marcelline-de-Kildare
- Maison des Jeunes de Ste-Marcelline
- Cuisines collectives marcellinoises
- Association pour la protection de l'environnement du lac des Français
- Association des propriétaires du lac Grégoire
- Association des propriétaires du lac Léon
- Association des propriétaires du lac Morin
- Club Fadoq petit Moulin

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **8.5 Transfert budgétaire**

**No: 065 – 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**un transfert budgétaire doit être effectué pour mieux refléter les réalités budgétaires au cours de l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a pris connaissance de la proposition de transfert budgétaire à réaliser en mars 2017;

**Pour ces motifs et**  
**Suivant la proposition de : Shany Leblanc**  
**Dûment appuyée par : Danielle Morin**  
**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** un transfert budgétaire de 2 000\$ du G/L 02-701-30-141-10 Gardien de patinoire au G/L 02-701-91-691-22 Publicité – spectacles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2017

### 9. PRÉSENTATION DES COMPTES

#### 9.1 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois de février 2017

No: 066 – 2017

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de février 2017;

**Pour ce motif et**

**Suivant la proposition de : Marcel Thériault**

**Dûment appuyée par : Carolle Picard**

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	février	172 346,77 \$
Salaires	février	19 822,63 \$
Mensuels	février	26 024,27 \$

---

TOTAL 218 193,67 \$

Représentés par les chèques C1700041 à C1700099, L1700017 à L1700027 et P1700005 à P1700007 et D1700049 à D1700086.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussigné, Anne-Marie Daher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Anne-Marie Daher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

### 10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

#### 10.1 Modification méthode de rémunération

No: 067 – 2017

**CONSIDÉRANT QUE** la méthode de rémunération de l'opérateur de travaux public est à un taux horaire de l'heure;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite réviser la méthode de rémunération pour une rémunération hebdomadaire fixe;



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2017

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Marcel Thériault  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu:**

**DE MODIFIER** la méthode de rémunération de l'opérateur de travaux publics pour une rémunération hebdomadaire fixe pour l'année 2017;

**QUE** l'opérateur actuel des travaux publics ait l'équivalent de sa rémunération actuelle de 35 heures, qu'il demeure sous la supervision du directeur des travaux publics et que son horaire de travail soit déterminé par le directeur des travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **11. LOISIRS ET CULTURE**

#### **11.1 Appui à l'ARLPHL**

**No: 068 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a reçu une demande d'appui pour le maintien du financement de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a analysé cette demande;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Carolle Picard  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu:**

**D'APPUYER** l'ARLPHL pour le maintien du financement et de transmettre une lettre au ministre de l'éducation du loisir et du sport pour faire part de l'appui de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **11.2 Animations à la Fête nationale 2017**

**No: 069 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice à la Culture recommande que la première partie du spectacle de la Fête nationale soit assuré par Marie-Pier Gamache en duo avec son guitariste pour un cachet total de 650 \$ + taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépense respecte le budget 2017 pour cet évènement;



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2017

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Shany Leblanc  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu:**

**Que** le Conseil municipal autorise la prestation de Marie-Pier Gamache en première partie du spectacle principal de le Fête nationale 2017, le 23 juin 2017, pour un coût de 650 \$ plus taxes, d'appliquer cette dépense au GL 02-702-92-447-00 et d'autoriser le paiement le 23 juin 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **11.3 Modification de la programmation 2017 des spectacles de la Vieille Chapelle**

**No: 070 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipale a adopté la programmation 2017 lors de la séance tenu le 12 décembre 2016 résolution 255-2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le spectacle de Laurence Jalbert prévu le 8 décembre 2017 ne peut avoir lieu pour des raisons hors de notre contrôle;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des spectacles recommande de remplacer ce spectacle prévu le 8 décembre par un spectacle de Michel Rivard;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu:**

**D'AUTORISER** ce changement à la programmation initiale;

**D'AUTORISER** l'entente avec l'agent représentant de Michel Rivard pour la tenue d'un spectacle le 8 décembre 2017;

**D'AUTORISER** la dépense et le paiement de 4 500\$ plus taxes pour le cachet de l'artiste au G/L 02-702-91-691-11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **13. TRAVAUX PUBLICS**

### **14. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**





## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2017

### **14.1 Dépôt du Rapport « Suivi environnemental des cours d'eau de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare – Saison 2016 »**

Dépôt du rapport annuel de suivi environnemental des cours d'eau de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare – 2016.

### **14.2 Tri des matières résiduelles à l'école de Ste-Marcelline – Projet pilote MRC**

**No: 071 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de Matawinie a adopté en 2016 le nouveau règlement 167-2015 sur l'utilisation du Fonds de protection de l'environnement matawinien – FPEM (résolution CM-350-2016);

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution CM-015-2017 du Conseil de la MRC de Matawinie autorise la mise en œuvre du projet pilote d'implantation de la collecte des matières recyclables et organiques dans les écoles primaires du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a une valeur éducative et des impacts potentiels sur la performance municipale de gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la confirmation écrite de l'école à participer au projet sera rédigée d'ici au 15 mars 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à assurer un suivi auprès de l'école de Ste-Marcelline pour assurer la pérennité du projet sur une période de 3 ans;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Danielle Morin**

**Dûment appuyée par : Carolle Picard**

**Il est résolu :**

**Que** le Conseil municipal participe au projet pilote 2017 d'implantation de la collecte des matières recyclables et organiques du Fonds de protection de l'environnement matawinien (FPEM) et nomme Mélanie Beauchesne comme responsable municipale et répondante du projet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **15. AVIS DE MOTION**

**15.1 Avis de motion – Règlement 394-2017 – modifiant le règlement de zonage 144-94 afin de revoir les zones où sera autorisé l'usage chenil et ajouter chatterie**



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2017

Marcel Thériault, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du Conseil, d'un projet de règlement modifiant le règlement 144-94 afin de revoir les zones où sera autorisé l'usage chenil et ajouter chatterie. Marcel Thériault demande également dispense de lecture dudit règlement.

### 16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

**16.1 Règlement 393-2017 – modifiant le règlement 382-2015 afin d'en augmenter la capitalisation jusqu'à un montant de 2 860 000 \$ et pour en réviser l'objet, notamment pour en retirer deux rues, à savoir le chemin du lac Grégoire et la 18<sup>e</sup> rue, et actualiser les distances**

**No: 072 – 2017**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière tenue le 13 février 2017;

**Suivant la proposition de : Marcel Thériault**

**Dûment appuyée par : Carolle Picard**

**Il est résolu :**

**D'ADOPTER** par résolution le règlement 392-2016 tel que suit :

**ATTENDU** que la municipalité a procédé à l'adoption et à la mise en vigueur du règlement 382-2015 ayant pour objet de décréter la réalisation de travaux de réfection des chemins municipaux pour une dépense n'excédant pas 2 000 000,00\$ et prévoyant un emprunt pour un montant conséquent, remboursable sur une période de vingt (20) ans pour en défrayer le coût.

**ATTENDU** que le conseil municipal avait fondé le règlement 382-2015 sur l'estimé budgétaire qui y était joint, sous l'annexe « A ».

**ATTENDU** que les consultations qu'a mené depuis le Conseil municipal ont démontré que l'estimé préliminaire des coûts joints au règlement 382-2015 sous l'annexe « A » s'avéraient sous-évalués par rapport au prix du marché.

**ATTENDU** que les travaux accomplis par la firme d'ingénieurs Beaudoin Hurens établissent à un montant révisé de 2 860 000 \$, le coût projeté de ces dits travaux, tel qu'il appert à l'annexe « A-1 » du présent règlement d'amendement.

**ATTENDU** que deux rues ne sont pas admissibles au programme Réhabilitation du réseau routier local (PRRRL) volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et donc que pour en arriver à cet estimé budgétaire, les deux rues ont été retirées du projet initial, à savoir :



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2017

- chemin du lac Grégoire\_ - 1 900 mètres linéaires
- 18<sup>e</sup> rue - 937 mètres linéaires

tel qu'il appert à l'annexe « B-1 » du présent règlement d'amendement;

**ATTENDU** que le Conseil municipal est confiant d'obtenir des propositions de soumissions respectueuses de l'estimé budgétaire, en fonction des travaux maintenant projetés et du budget ainsi révisé.

**ATTENDU** que le Conseil municipal est également confiant de toucher des subventions gouvernementales susceptibles d'amoindrir l'impact de cette révision budgétaire et qu'il est prévu au règlement que de telles subventions, si elles sont attribuées, seront affectées à la réduction de l'emprunt décrété.

**ATTENDU** que le projet de réfection de certaines rues sous juridiction municipale demeure une priorité du Conseil municipal.

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement d'amendement a été donné à la séance du 13 février 2017.

**EN CONSÉQUENCE, QU'IL SOIT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ, SUJET À TOUTE APPROBATION REQUISE PAR LA LOI, CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement ainsi que ses annexes « A-1 » et « B-1 » en font partie intégrante.

### **ARTICLE 2 – TRAVAUX DE RÉFECTION**

L'article 2 du règlement numéro 382-2015 est remplacé par le suivant:

#### **« ARTICLE 2 – TRAVAUX DE RÉFECTION**

*Le Conseil municipal décrète, par le présent règlement, des travaux de réfection, de rechargement et d'asphaltage de certaines rues de compétence municipale, au coût de 2 860 000 \$, tel qu'il appert à l'estimation détaillée préparée par les ingénieurs conseils de la firme Beaudoin Hurens, en date du 27 janvier 2017, sous le numéro J11119-00, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A-1 » (coûts) et tel qu'il appert de l'annexe « B-1 » détaillant la liste et le nombre de mètres linéaires de chaque tronçon de chemins visés par le présent règlement. »*

### **ARTICLE 3 – AUTORISATION DE DÉPENSES**

L'article 3 du règlement numéro 382-2015 est modifié par le remplacement du chiffre « 2 000 000,00\$ » par « \_2 860 000\_\$ ».

### **ARTICLE 4 – AUTORISATION D'EMPRUNT**



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2017

L'article 4 du règlement 382-2015 est modifié par le remplacement du chiffre « 2 000 000,00\$ » par le chiffre « 2 860 000\_\$ ».

### **ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **17. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES**

#### **17.1 Pont payant Maison des jeunes**

**No : 073 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de la Maison des jeunes de Ste-Marcelline pour tenir une activité de financement Pont Payant.

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité se tiendra le 25 mars 2017 au Pont de la Rivière Blanche sur le Rang Pied de la Montagne

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu :**

**D'AUTORISER** la tenue de leur activité Pont Payant sur le Rang Pied de la Montagne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **17.2 Réaménagement de l'hôtel de ville**

**No: 074 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal souhaite procéder au réaménagement de l'hôtel de ville et que des plans de design ont été réalisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal doit obtenir les services d'une firme d'ingénieurs pour la production des plans et devis de ventilation, plomberie et électricité requis pour demande de soumissions et construction, ainsi que la surveillance des travaux pendant la construction;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a reçu une offre de la firme Albert Piette & associés au montant de 9 500 \$ (soit 6 650 \$ pour les plans et devis, ainsi que 2 850 \$ pour la surveillance des travaux);



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2017

Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Marcel Thériault  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :

**DE MANDATER** la firme Albert Piette & associés pour la production des plans et devis de ventilation, plomberie et électricité requis pour demande de soumissions et construction, ainsi que la surveillance des travaux pendant la construction pour un coût total de 9 500 \$ plus taxes, d'appliquer cette dépense au GL 03-313-10-041-00 et de financer cette dépense avec le surplus cumulé non affecté.

**D'AUTORISER** M. Gaétan Morin, maire ainsi que Mme Chantal Duval, directrice générale ou Anne-Marie Daher secrétaire trésorière adjointe, à signer le contrat avec Albert Piette & associés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**17.3 Appui à Société canadienne du cancer** Avril est le Mois de la jonquille

**No: 075 – 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2017

Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Carolle Picard  
Il est résolu :

**DE DÉCRÉTER** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

**QUE** le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 18. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92

M. Guy Garceau et M. Sylvain Rouillard ont demandé des précisions et fait des observations concernant l'incendie du 8 mars survenu au 200 rue Morin. Le conseil a fait lecture du courriel de M. Bruno Jodoin, Directeur du Service Sécurité incendie de Rawdon.

M. Pierre Giroux, président du Club FADOQ Petit Moulin nous informe que la demande de subvention au programme fédéral (PNHA) pour des rénovations à la salle communautaire pour un montant de 22 500 \$ a été acceptée.

M. Marcel Thériault informe qu'il a écrit à la Ministre Dominique Viens au sujet de la loi sur des travaux exécutés par des bénévoles.

M. Gaétan Morin félicite le Comité Jumelage Buisson de Cadouin pour son bon travail.

D'autres citoyens posent des questions et le maire y répond.

### 19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**No: 076 – 2017**

Suivant la proposition de : Carolle Picard  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu :

**QUE** la présente séance du conseil municipal de Ste Marcelline-de-Kildare soit levée à 21 h.

---

Monsieur Gaétan Morin  
Maire

---

Anne-Marie Daher  
Directrice générale  
adjointe & secrétaire-  
trésorière adjointe